

CONSEIL ANAIS – RÉCEPTION DE MENUISERIES

Réception de menuiseries

Après la commande et la pose, vient l'heure de la facture. La réception des menuiseries pose souvent bien des soucis aux (mal)heureux propriétaires...

Ce diaporama nécessite JavaScript.

Après avoir cédé aux sirènes publicitaires d'une star vantant le pouvoir super isolant des nouvelles fenêtres, vous vous apprêtez à payer la facture : c'est la réception de menuiseries... Mais les menuiseries sont-elles bien celles que vous attendiez ? Ont-elles été correctement posées ? Vous permettront-elles de faire de réelles économies d'énergies ? Combien ?

Contrôler les menuiseries

La qualité d'une menuiserie, sa performance, dépend à la fois de la nature des profilés constituant les cadres du dormant et de l'ouvrant, et des traitements appliqués sur les vitrages. La qualité de la pose joue elle aussi un grand rôle !

Les deux premiers contrôles sont plutôt « administratifs » :

1. La performance des menuiseries doit absolument être mentionnée sur le devis et la facture. Deux indicateurs doivent apparaître : Ug et Uw. Ug caractérise la performance de la vitre seule (glass). Uw caractérise la performance de la fenêtre entière (windows). Plus les U sont petit, meilleure est la performance.
2. Les menuiseries doivent être livrées avec 3 étiquettes collées : le marquage CE, le sens de pose, et la composition du vitrage.
3. Le maître d'ouvrage averti commande uniquement des menuiseries contrôlées à la fabrication par un organisme indépendant. Celui-ci délivre alors trois notes A, E et V.

Il est donc possible de vérifier que le vitrage livré correspond bien à celui qui a été commandé.

Ce contrôle n'est possible qu'à condition bien sur de refuser tout devis imprécis !

Le contrôle du classement AEV nécessite en plus de demander un certificat de conformité. Selon la situation du bâtiment, la norme professionnelle impose des performances particulières en terme d'étanchéité à l'air, à l'eau et au vent.

Demandez la mention du classement AEV dans votre devis pour vous aider à comparer différents fournisseurs.

L'obtention du certificat n'est pas toujours facile... les menuisiers sont plutôt fermés à cette idée car le contrôle a un coût. L'aide d'un expert crée des ouvertures... ☐

Les contrôles suivants nécessitent généralement le regard averti d'un expert et quelques appareils de mesure.

- Contrôle de l'équerrage
- Contrôle de l'étanchéité à l'air
- Contrôle de l'étanchéité à l'eau
- Contrôle de l'insertion des isolants dans les profils pour réduire les ponts thermiques périphériques
- Contrôle des rejingots et goutte d'eau pour l'évacuation correcte de l'eau de ruissellement
- Contrôle de l'épaisseur de la lame d'air (gaz argon ou krypton)
- Contrôle de la présence d'un traitement thermique
- Contrôle du sens de pose des vitrages renforcés (Car selon le sens d'un double-vitrage, le traitement apportera soit plus de confort d'été, soit plus de performance en hiver. Et de plus, nous trouvons des vitrages renforcés contre la casse mis à l'envers (côté fort à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur !).
- Contrôle de la présence des accessoires (pare-tempêtes, joints, entrée d'air pour la VM-C...)

N'hésitez pas à faire appel à un professionnel pour contrôler la qualité de vos menuiseries avant paiement du solde !

Après paiement, nous pourrions intervenir aussi dans le cadre d'une procédure d'expertise à l'amiable, mais il y a toujours alors une perte de temps importante.

Appelez-nous au **09.8008.5008**, ou remplissez rapidement notre [formulaire de contact](#).